

- De la Fédération Internationale des journalistes
- De l'Union Syndicale Solidaires

Agences Audiovisuelles Multimedias (SAM, SATEV)

Au 01 juillet 2005

13,9235 €

Augmentation

1,00%

Fonctions	Coef.	Salaires
Rédacteur en chef	343	4 775,77 €
Editorialiste	343	4 775,77 €
Rédacteur en chef adjoint	287	3 996,05 €
Secrétaire général de rédaction	270	3 759,35 €
Chef des informations	250	3 480,88 €
Premier Secrétaire de rédaction	235	3 272,03 €
Secrétaire de rédaction unique	235	3 272,03 €
Chef de service ou d'édition	225	3 132,79 €
Sous-chef de service	190	2 645,47 €
Grand reporter ou grand reporter cameraman	190	2 645,47 €
Secrétaire de rédaction	185	2 575,85 €
Rédacteur reporter 4e échelon	185	2 575,85 €
Reporter cameraman 4e échelon	185	2 575,85 €
Rédacteur reporter 3e échelon	175	2 436,62 €
Reporter cameraman 3e échelon	175	2 436,62 €
Secrétaire de rédaction adjoint	165	2 297,38 €
Rédacteur reporter 2e échelon	165	2 297,38 €
Reporter cameraman 2e échelon	165	2 297,38 €
Rédacteur reporter 1er échelon	155	2 158,15 €
Reporter cameraman 1er échelon	155	2 158,15 €
Sténographe rédacteur	140	1 949,29 €
Rédacteurs stagiaires		
+ de 18 mois	138	1 921,45 €
du 13e au 24e mois	125	1 740,44 €
du 4e au 12e mois	115	1 601,21 €
du 1er au 3e mois	100	1 392,35 €

Prime de langue

+10 %

Plan minimum de carrière : le passage au 2e échelon des rédacteurs reporters et reporters cameramen 1er échelon (155) doit intervenir au plus tard 24 mois après la titularisation (stage accompli)